



COMMUNE D'OPIO

Alpes-Maritimes

9a | Notices sanitaires

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération du Conseil Municipal :	15 septembre 2022
Arrêt en Conseil Municipal :	20 mai 2025
Enquête publique :	du 7 octobre au 13 novembre 2025
Approbation :	27 janvier 2026

Modifications :	Mises à jour :

PLU de la commune d'OPIO



Ref affaire : UPSE 09013

L'adduction en eau potable

L'eau potable est gérée en affermage par **la Lyonnaise des eaux** depuis 2007 et ce pour une durée de 12 ans.

La commune d'Opio ne possède pas de ressource en eau sur son territoire, elle est alimentée de manière significative par le canal du Foulon, installation vieille de 60 ans.

Le rapport de la Lyonnaise des eaux indique que la vétusté, la vulnérabilité (chute de pierres) et l'absence de traitement de l'eau transportée par l'adduction du Foulon, engendrent de grands risques pour la qualité et la sécurité de l'alimentation en eau potable de l'ensemble des communes concernées.

- ➔ Les ressources mises en jeu sont sensibles aux étiages, et leur qualité est influencée par les épisodes pluvieux, engendrant des non-conformités récurrentes.
- ➔ La conduite d'adduction est ancienne et en très mauvais état (corrosion). La fragilité et les fuites de la conduite ne permettent pas d'utiliser pleinement sa capacité de transport. SOn cheminement, à l'air libre, dans les gorges du Loup, l'expose aux risques d'éboulement rocheux et rend particulièrement délicate toute intervention de réparation.

Dans ce contexte, si une casse importante, nécessitant une réparation de plusieurs jours, survenait en été, l'eau viendrait à manquer sur les communes alimentées par le Foulon, les autres ressources extérieures étant alors totalement utilisées par les communes productrices.

Face à cette situation, une action concrète a été décidée par la Ville de Grasse et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse par le lancement, en 1998, d'un schéma directeur d'alimentation du périmètre desservi par le Foulon.

Depuis, les communes concernées se sont réunies à plusieurs reprises pour travailler, sur la base des conclusions de ce schéma directeur, sur les principes de financement des actions à entreprendre.

En 2008, la Lyonnaise des eaux a mis en œuvre le programme de travaux concessifs de renforcement du réseau d'eau potable.

A ce jour, l'eau transportée par le canal du Foulon subit un traitement dans une station de chloration.

La commune d'Opio est desservie en eau potable par la station de traitement Foulon – Fontainier, située sur la commune de Grasse. Cette station de traitement elle-même alimentée par la source du Foulon (commune de Gréolières) et la source des Fontainiers (commune de Cipières). L'ensemble de ces installations est géré par la société lyonnaise des Eaux.

L'assainissement

Le Schéma directeur d'assainissement d'Opio date de 2005. Le réseau d'assainissement est apparu en bon état lors de son repérage. Les anomalies repérées étaient essentiellement liées aux écoulements et à la présence d'eaux claires parasites pluviales. Sur les 58 regards qui avaient fait l'objet d'une fiche, seuls 20% présentent au moins une anomalie.

370 usagers bénéficient du service d'assainissement collectif sur Opio. La longueur du réseau d'assainissement de la commune est de 12.76 km. Ce réseau comporte un poste de relèvement. Les eaux usées sont traitées par les stations d'épuration du Syndicat des Bouillides située à Sophia Antipolis et celle du SIVOM du canton de Bar-sur-Loup située sur la commune de Chateaufort ayant respectivement une capacité nominale de 26 000 et 2 500 équivalents habitants.

Le rapport annuel du délégataire sur l'année 2007 souligne "l'incapacité de la STEP des Bouillides d'assurer sans risque le bon traitement des effluents quand la charge de pollution entrant sur la station atteint 90% de la charge nominale", or cette limite a été très fréquemment atteinte en 2007. Le délégataire ajoute que l'extension de cette station est à réaliser dans les meilleurs délais. L'extension de la STEP (pour atteindre une capacité de 50 000 équivalents habitants) et le raccordement d'Opio ont été réalisés. Au fur et à mesure de l'avancement du PLU, la commune s'est rendu compte que le **zonage d'assainissement** présentait de nombreuses imprécisions voire incohérences. Le zonage a été modifié en 2010 et fait l'objet d'une enquête publique conjointe au PLU.



Eveilleur d'intelligences environnementales

Aix en Provence - Argentan - Arras – Bordeaux - Brive – Castelnau-d'Aud - Charleville - Mâcon – Nantes - Nancy - Paris – Rouen – Rabat (Maroc)

Siège : Parc d'Activités Point Rencontre – 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES – France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 – Code NAF 7112B – N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr

PLU de la commune d'OPIO



Ref affaire : UPSE 09013

La collecte et le traitement des déchets ménagers

A Opio, la collecte des ordures ménagères est de la compétence de la **communauté d'agglomération (CASA)**.
La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents (224 agents) et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.
Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.
Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 5 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, ...

COLLECTE

TONNAGE 2009

Le tonnage collecté en 2009 connaît une baisse de - 2.8 % par rapport à l'exercice précédent.

Tonnage global de déchets collectés
✓ 160 007 T

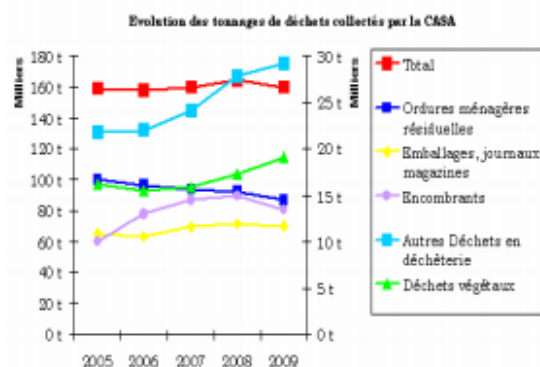
Tonnage de déchets issus des collectes OMR
86 601 T

Tonnage de déchets issus des autres collectes en PAP
15 884 T

Tonnage de déchets issus des déchetteries et des centres techniques
57 522 T

RÉPARTITION DES TONNAGES 2009

Type de déchets	Tonnages 2009	kg/hab
Ordures ménagères résiduelles	86 601 t	486
Emballages, Verre et Journaux-Magazines	11 713 t	66
Autres déchets apportés en déchetteries	29 210 t	164
Déchets végétaux	19 067 t	107
Encombrants	13 416 t	75
Total	160 007 t	899



NB : le moyenne nationale est de 380kg/habitant. Les chiffres de la CASA sont donc plus de 25% supérieurs à cette donnée.



Eveilleur d'intelligences environnementales

Aix en Provence - Argentan - Arras - Bordeaux - Brive - Castelnauvady - Charleville - Mâcon - Nantes - Nancy - Paris - Rouen - Rabat (Maroc)
Siège : Parc d'Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

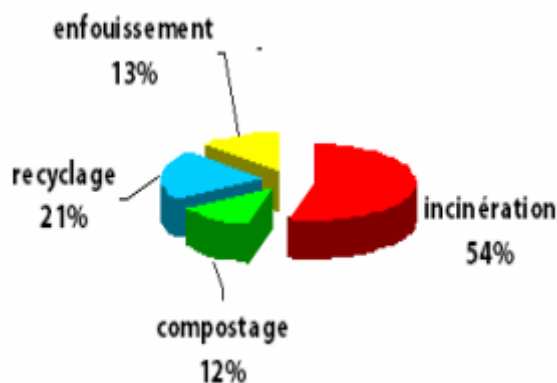
www.g2c.fr

PLU de la commune d'OPIO



Ref affaire : UPSE 09013

TRAITEMENT



	Collecte en porte à porte						Collecte en PAV		
	OM	Sélective	Verre	Journaux magazines	Encombrants	Végétaux	Sélective	Verre	Journaux magazines
ANTIBES JUAN-LES-PINS	REGIE	REGIE	pas de collecte	REGIE	REGIE	pas de collecte	VBOLIA		
BIOT	REGIE	REGIE	pas de collecte	pas de collecte	REGIE	pas de collecte			
CAUSSOLS	REGIE	REGIE	pas de collecte	pas de collecte	REGIE (*)	pas de collecte			
CHATEAUNEUF	VEOLIA	VEOLIA	pas de collecte	pas de collecte	VEOLIA	VEOLIA			
COURMES	REGIE	REGIE	pas de collecte	pas de collecte	REGIE (*)	pas de collecte			
GOURDON	REGIE	REGIE	pas de collecte	pas de collecte	REGIE (*)	pas de collecte			
LA COLLE-SUR-LOUP	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA			
LE BAR-SUR-LOUP	VEOLIA	VEOLIA	pas de collecte	pas de collecte	VEOLIA	VEOLIA			
LE ROURET	VEOLIA	VEOLIA	pas de collecte	pas de collecte	VEOLIA	VEOLIA			
OPIO	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA			
ROQUEFORT-LES-PINS	VEOLIA	VEOLIA	DERICHEBOURG	VEOLIA	VEOLIA	DERICHEBOURG			
SAINT-PAUL	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	REGIE	DERICHEBOURG			
TOURRETTES-SUR-LOUP	VEOLIA	VEOLIA	pas de collecte	pas de collecte	REGIE	pas de collecte			
VALBONNE	REGIE	REGIE	pas de collecte	pas de collecte	REGIE (*)	pas de collecte			
VALLAURIS	REGIE	REGIE	pas de collecte	pas de collecte	REGIE	pas de collecte			
VILLENEUVE-LOUBET	SITA SUD	SITA SUD	pas de collecte	pas de collecte	SITA SUD	SITA SUD			



Eveilleur d'intelligences environnementales

Aix en Provence - Argentan - Arras - Bordeaux - Brive - Castelnau-d'Aud - Charleville - Mâcon - Nantes - Nancy - Paris - Rouen - Rabat (Maroc)

Siège : Parc d'Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr

G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr

PLU de la commune d'OPIO



Ref affaire : UPSE 09013

TONNAGES COLLECTÉS ET RATIOS PAR COMMUNE

	OMR		EMR		VERRE		JMR	
	Tonnage	Kg/hab./an	Tonnage	Kg/hab./an	Tonnage	Kg/hab./an	Tonnage	Kg/hab./an
Antibes Juan-les-Pins	44 575.43	579	1 725.41	22	1 810.40	24	1 422.57	18
Le Bar-sur-Loup	1 251.74	451	164.06	16	78.41	28	44.80	16
Biot	4 249.70	472	186.61	21	241.26	27	248.57	28
Châteauneuf	1 421.66	444	tonnage commun avec Le Bar-sur-Loup		96.25	30	53.82	17
Courmes / Gourdon / Caussols	339.20	446	15.17	20	27.64	36	16.62	22
La Colle-sur-Loup	3 273.77	433	151.22	20	253.26	34	141.40	19
Le Rouret	1 053.61	273	117.02	30	100.07	26	70.03	18
Opio	987.20	446	72.47	33	180.84	82	53.56	24
Roquefort-les-Pins	1 620.86	261	193.67	31	278.93	45	160.95	26
Saint-Paul	1 568.35	463	99.52	29	166.08	49	66.47	20
Tourrettes-sur-Loup	1 598.95	368	tonnage commun avec Le Bar-sur-Loup		138.71	32	88.24	20
Valbonne	4 524.29	358	242.34	19	396.82	31	450.15	36
Vallauris Golfe-Juan	12 994.77	422	306.47	10	465.35	15	369.17	12
Villeneuve-Loubet	7 141.64	499	318.00	22	388.23	27	312.16	22
Total	86 601.17	486	3 591.96	20	4 622.25	26	3 498.50	20

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) des Alpes Maritimes a été révisé et approuvé en décembre 2010.

Les grands objectifs du PEDMA sont :

- Produire moins de déchets,
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant tout autre modalité de traitement,
- Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans les installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles.



Eveilleur d'intelligences environnementales

Aix en Provence - Argentan - Arras - Bordeaux - Brive - Castelnau-d'Aud - Charleville - Mâcon - Nantes - Nancy - Paris - Rouen - Rabat (Maroc)

Siège : Parc d'Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr

G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr